



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'AVEYRON**

**Commune d'ARGENCES EN AUBRAC**

**Séance du 23 novembre 2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	22	21
Convocation en date du 19/11/2021		

**Objet :**

**Tarification amarrage des bateaux au  
ponton de Peyrarque**

L'an deux mille vingt et un  
Et le 23 novembre, à 20 heures 30 minutes,

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015, il est porté création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans le lieu habituel de ses séances, à Sainte-Geneviève-sur-Argence, se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire,

Présents : CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, GARREL Thierry, IMBERT Arnaud, LAMOTHE Estelle, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, NUGON Lucile, RAYMOND Delphine, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean, VEZY Jean-Michel

Absents/ Excusés : ALEXANDRE Hélène, FABREGUES Hélène (procuration à VAISSIER Hugues)

Murielle VABRET a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du C.G.C.T.).

M. le Maire indique que les tarifs d'amarrage des bateaux au ponton de Peyrarque sont fixés par le Conseil municipal. Ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 2017.

Pour rappel, les tarifs actuels sont :

- Pêcheurs 80 €
- Plaisanciers 200 €

Considérant que les pontons sont réhabilités régulièrement afin de proposer un accès de meilleure qualité au service, il est soumis de revoir les tarifs selon la proposition suivante à partir de la saison 2022 :

- Pêcheurs 100 €
- Plaisanciers 270 €

Les tarifs de référence seront ceux de 2022, puis seront modifiés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par application de la formule de variation suivante :

$$I_n = 0.05 + 0.40 \frac{S_n}{S_0} + 0.25 \frac{FSD1_n}{FSD1_0} + 0.30 \frac{BT01_n}{BT01_0}$$

$I_n$  : valeur de l'indexation pour l'année n arrondie au millième supérieur

$S_0$  : valeur de l'indice des salaires de la convention collective des ports de plaisance au 1<sup>er</sup> janvier 2022

$S_n$  : valeur de l'indice des salaires de la convention collective des ports de plaisance connue au jour de l'indexation

$FSD1_0$  : valeur de l'indice des frais et services divers de catégorie 1 connue au 1<sup>er</sup> janvier 2022

$FSD1_n$  : valeur de l'indice des frais et services divers de catégorie 1 connue au jour de l'indexation

$BT01_0$  : valeur de l'index bâtiment « tous corps d'état » au 1<sup>er</sup> janvier 2022

$BT01_n$  : valeur de l'index bâtiment « tous corps d'état » au jour de l'indexation

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs TTC d'amarrage des bateaux au ponton de Peyrarque, applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Revalorise annuellement les tarifs selon l'indexation telle que présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois, et an susdits

M. le Maire,

Jean VALADIER

**Et envoi en Préfecture, le 30 novembre 2021  
Pour extrait conforme.**

A blue circular official stamp of the Mairie d'Argentan is partially visible behind a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'Mairie d'Argentan' and 'Argentan'.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Tarification amarrage des bateaux au ponton de Peyrarque

.....  
Date de décision: 23/11/2021

Date de réception de l'accusé 30/11/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23112021\_158

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20211123-23112021\_158-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : ponton.pdf ( 99\_DE-012-200055846-20211123-23112021\_158-DE-1-1\_1.pdf )